

## AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de lutte**  
représentée par son président, Monsieur Alain BERTHOLOM  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 448 706 00043

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 318 072 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 544 048 €, le solde restant s'élève à 774 024 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 207 500 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 525 572 €.

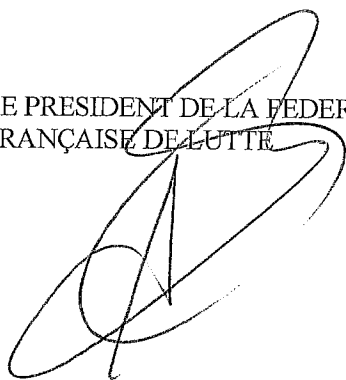
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 2 067 000€.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 54 043 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE LUTTE



Fait à Paris le

27 JUN 2016  
p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 21/06/16 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ ... 210.026.7804

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Nombre de licences	17981	21000	18544	21000	23000	25000		
	Nombre d'ATP	19013	24000	28772	24000	26000	28000		
	Nombre total de licences et d'ATP	36994	45000	47316	45000	49000	53000		
	Nombre et taux de licences féminines	3618 (20,12%)	4200 (20%)	4014 (21,85%)	4200 (20%)	4800 (20,87%)	5500 (22%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	2336 (12,99%)	3300 (15,71%)	2912 (15,7%)	3300 (15,71%)	3600 (15,65%)	4000 (16%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	3356 (18,66%)	(%)	3248 (17,92%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	35	25	32	25	27	30		
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	19,61	30,0 %	0	30,0 %	35,0 %	40,0 %		
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	26	20	35	20	20	20		
	Taux de suivi médical complet - SHN	53,91%	100%	56,38%	100%	100%	100%		
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	57,45%	100%	32,26%	100%	100%	100%		
	Emplois à venir								
	Nombre d'emplois d'avenir	38	0	32	0				
	Lettres de missions signées dans CTSWeb	13 (44,83%)	%	25 (83,33%)	%				
	Nombre et taux de lettres de missions signées								
Objectifs partagés		N-2	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTSWeb	Taux de lettres signées	86%	100%		100%		100%		100%
Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.	Conventions signées par les structures déconcentrées	163	60	119	60		70		80
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.	Nombre de sections offrant la pratique d'une activité nouvelle (body-wrestling, grappling combat, ...)	21	40	51	40		70		100
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	Effectif de licences féminines issues des ZUS ou ZRI.	880	1000	765	1000		1100		1200
Promouvoir la discipline par la pratique scolaire, périscolaire ou les animations pendant les vacances.	Effectif de la pratique scolaire et promotionnelle	13805	20000	22213	20000		21000		22000
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.	Nombre de journées stagiaires (F1 et FC)	2583	3000	2675	3000		3500		4000
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.	Résultats aux championnats Europe et Monde Senior disciplines RHN	CE 1 + 2 7 cl CM1 + 1 2 cl	CE 3-5 med - 3 cl CM 1+2 med - 5 cl	CM 0	CE 3-5 med - 3 cl CM 1+2 med - 5 cl		JO 1 à 2 med - 3 cl CE 0+6 med CM 0+3 med		CE 2+6 med - 2 cl CM 2+3 med - 3 cl
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.	Résultats aux championnats Europe et Monde Jeunes disciplines RHN	CE 3 CM 3 JOU 1	CE 2 med - CM 0 med	CE 2 CM 1	CE 2 med - CM 0 med		CE 3 med - CM 1 med		CE 2 med - CM 1 med
Organiser un parcours de formation du luitteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».	Nombre de clubs impliqués dans le projet haut niveau (participation aux actions organisées pour les collectifs)	20 (au moins 2 actions)	15	38	15		20		20
Accroître la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	Pourcentage de SHN insérés professionnellement ou en formation jusqu'à deux ans après leur sortie de liste.	91	95	94	95		100		100

AR

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.</b>	191 000 €	111 000 €	111 000 €	80 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	191 000 €	111 000 €	111 000 €	80 000 €
Structuration fédérale	90 000 €	31 000 €	31 000 €	59 000 €
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	101 000 €	80 000 €	80 000 €	21 000 €
Action 1	68 000 €	57 000 €	57 000 €	11 000 €
Ethique et prévention des inévités dans le sport	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	49 000 €	49 000 €	11 000 €
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.	119 000 €	70 000 €	70 000 €	49 000 €
Action 1	79 000 €	52 000 €	52 000 €	27 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	79 000 €	52 000 €	52 000 €	27 000 €
Action 4	40 000 €	18 000 €	18 000 €	22 000 €
Professionnalisation de l'activité	40 000 €	18 000 €	18 000 €	22 000 €
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.	40 000 €	18 000 €	18 000 €	22 000 €
Action 2	559 000 €	514 300 €	514 300 €	44 700 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	497 000 €	480 300 €	480 300 €	16 700 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	487 000 €	470 300 €	470 300 €	16 700 €
Action 3	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	62 000 €	40 000 €	40 000 €	28 000 €
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.	62 000 €	40 000 €	40 000 €	28 000 €
Action 2	235 000 €	210 000 €	210 000 €	25 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	235 000 €	210 000 €	210 000 €	25 000 €
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».	235 000 €	210 000 €	210 000 €	25 000 €
Action 2	497 000 €	322 500 €	316 772 €	180 228 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	447 000 €	277 500 €	277 500 €	169 500 €
Action 3	50 000 €	45 000 €	39 272 €	10 728 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	45 000 €	39 272 €	10 728 €
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	50 000 €	45 000 €	39 272 €	10 728 €
Action 2	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Action 4	48 000 €	26 000 €	26 000 €	22 000 €
Formations fédérales	48 000 €	26 000 €	26 000 €	22 000 €
Professionnalisation de l'activité	34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €
Confirmer le rang de la France parmi les grandes nations sportives	14 000 €	12 000 €	12 000 €	2 000 €
Action 1	25 000 €	25 000 €	13 000 €	12 000 €
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	25 000 €	13 000 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 949 500 €</b>	<b>1 549 300 €</b>	<b>1 525 572 €</b>	<b>423 928 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

207 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 318 072 €

### Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV
10278	06002	00020379101	05	EUR

Domiciliation  
CCM CRETEIL

### Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)  
FR76 1027 8060 0200 0203 7910 105

BIC (Bank Identifier Code)  
CCMCFR2A

### Domiciliation

CCM CRETEIL  
62 B RUE DU GENERAL LECLERC  
94000 CRETEIL  
08 20 09 99 42

### Titulaire du compte (Account Owner)

ASS FEDERATION FRANCAISE  
DE LUTTE  
2 RUE LOUIS PERGAUD  
94706 MAISONS ALFORT CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ